

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2025198

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/12/2025

Objet : **AFFAIRE 25A064 FOURNITURE DE GAZ MEDICAUX CONDITIONNES ET LEURS CONSOMMABLES  
POUR LE SDIS31**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : 10/12/2025      Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2025=198 Affaire 25A064 Fourniture gaz m\_dicaux conditionn\_s consommables.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-198.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson    +33 1 69 53 68 68    www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20251208-2025198-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/12/2025

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

### SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du huit décembre à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 1er décembre 2025.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

**Étaient excusés :** BAYLAC Sandrine

**OBJET :** **Affaire 25A064 : Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables pour le SDIS 31**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-1 et L. 2124-2 de la partie législative ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2124-2 1° de la partie réglementaire ;

Considérant que :

- La présente consultation a pour objet la fourniture d'emballages et de charges de gaz médicaux (oxygène et MEOPA) pour les besoins du service départemental et d'incendie de la Haute-Garonne (SDIS 31) à savoir, la location de bouteilles de gaz médicaux, ainsi que les charges de ces bouteilles et des prestations associées aux locations et charges de ces bouteilles.
- La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.
- Il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'objet du marché ne prévoit pas de prestations distinctes.
- Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, passé conformément aux articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6 du code de la commande publique.
- L'accord-cadre est mono-attributaire.
- Le marché comporte plusieurs variantes exigées ou facultatives telles que décrites dans le règlement de la consultation et dans le rapport d'analyse des offres (RAO) transmis en pièce jointe.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **10 DEC. 2025** Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.
- Le montant maximum associé à l'exécution de l'accord cadre est fixé comme suit : Montant maximum en € HT : 800 000 € HT.
- Ce montant doit permettre d'assurer l'intégralité de la prestation pour la durée globale du marché. Dans le cadre d'un accord cadre à bon de commande, l'atteinte du maximum ne s'impose pas à l'acheteur public et ne l'engage pas. Il doit permettre d'assurer les besoins de la prestation décrite au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- Il a été porté à l'attention des candidats que de façon estimative, le SDIS31 a évalué son besoin pour les 4 années potentielles de vie du marché à 600 0000 € HT. Ce montant reste une « estimation » qui pourra, au fur et à mesure du besoin de la collectivité, être revue à la hausse comme à la baisse.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2025 à 14 heures afin d'apprécier et de classer, à partir de l'analyse faite, l'offre de l'unique soumissionnaire ayant répondu à ce marché conformément aux critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans fermes à compter du 1er janvier 2026.

Cependant, le marché sera notifié courant décembre afin que le prestataire puisse mettre disposition les fournitures en vue de leur utilisation le 01/01/2026, 0 heure.

**ENTENDU** le rapport de Madame Anne-Lise LEMAIRE,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**CONSIDÈRENT** l'offre formulée par le candidat AIR LIQUIDE SANTÉ FRANCE. en retenant les deux prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

. Dispositifs de sécurité pour les bouteilles de MEOPA

. Marqueur d'exposition des bouteilles de MEOPA à une température négative.

comme la mieux-disante au regard des critères d'attribution ;

**DÉCIDENT** de lui attribuer le marché.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

  
Gilbert HÉBRARD

10 DEC. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.....identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tel 05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex